

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant suspension d'engagement
du caporal Simon DUMAS du CIS
LABASTIDE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du caporal Simon
DUMAS en date du 29 juillet 2015, pour une durée d'un an,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABASTIDE,

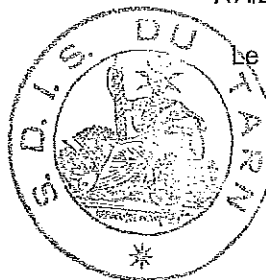
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du caporal Simon DUMAS, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de
LABASTIDE, est suspendu, à sa demande, à compter du 29 juillet 2015, pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **21 AOUT 2015**



Le président du conseil d'administration,
pour le président empêché,
le 1er vice-président,

Jean-Paul RAYNAUD

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :